REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE D'EXAMEN: CFPA Drâa-Ben-Khedda

SESSION: Mars 2021

Cachet Officiel du Centre d'Examen

Procès Verbal du jury d'admissibilité Test Professionnel Pour l'accès à l'emploi d'Agent de prévention de Niveau 2

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Dix Sept du mois de mars le jury chargé de l'examen des notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites et orales du test professionnel pour l'accès à l'emploi d'Agent de prévention de niveau 2 a tenu sa réunion au siège du (Centre d'examen), en vue de procéder à la proclamation de la liste des candidats admissibles aux épreuves écrites et orales , et ce conformément au tableau annexé au présent procès-verbal.

Etaient présents :

- Mr NACIB Yazid Représentant du centre d'examen,

(Président).

-Mr DAOUDI Smail Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination ou de tutelle, ou son représentant dûment habilité

(Membre).

- Mr OUSSADA Hocine Examinateur

(Membre).

Sont déclarés admissibles au test Professionnel, les candidats figurant sur le tableau Annexé au présent procès-verbal.

Les membres du jury:

- Mr DAOUDI Smail

- Mr OUSSADA Hocine

Le Président du jury

Mr NACIB Yazid

مركز التكوين المهني والتمهين ألى التمهين فراكن خدة المهني والتمهين فراكن خدة المهني والتمهين فراكن في المهني والتمهين فراكن في المهني والتمهين فراكن في المهني والتمهين فراكن في المهني والتمهين وال

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE D'EXAMEN: C.F.P.A DRAA-BEN-KHEDDA

ADMINISTRATION CONCERNEE : Université Mouloud Mammeri de TIZI OUZOU

NOMBRE DE POSTES OUVERTS: 01

relevé de notes du test professionnel

pour l'accès à l'emploi d' Agent de Prévention de Niveau 2

Session: Mars 2021

Cachet Officiel du Centre d'Examen

Absents	: 0	2	ST.	1
Absents Abondan	ts:	00	1	ede

			E	Epreuve		استدوروا		
N° d'Ordre	No	Noms et Prénoms		Orale	Total	Moyenne /20	Décision	
u Olure			Note/20	Note/20				
1	MOULOUDJ	HAMZA	10,50	14,50	25,00	12,50	Admis	
2	ABBOUTE	RACHID	10,50	14,00	24,50	12,25	Admis	
3	LARIANE	OMAR	10,00	13,75	23,75	11,87	Admis	
4	ВАСНА	KARIM	9,00	14,25	23,50	11,62	Admis	
5	LAGAB	SALIM	8,00	13,00	21,00	10,50	Admis	
6	НАММАСНЕ	BOUSSAD	7,50	13,50	21,00	10,50	Admis	
7	CHERIEF	MASSINISSA	8,00	12,50	20,50	10,25	Admis	
8	BOUTELDJA	ALI	6,00	12,00	18,00	9,00	Refusé	
9	BOUBERKA	MOHAMED OU RABAH	abs	abs	abs	abs	Refusé	
10	HAMIDA	NACIM	abs	abs	abs	abs	Refusé	

Le Chef du Centre

L'Examinateur

Le responsable du Secrétariat Technique

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE AU TEST PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A L'EMPLOID'AGENT DE PREVENTIONNIVEAU02

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt et Un du mois de Mars (21/03/2021) s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, le jury d'admission définitive au test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de Prévention Niveau 02 et ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 1018 du 22/11/2020 (Postes ouverts 01)

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS:

Mr DAOUDI Smail Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

Mr NECIB Yazid

(chef du centre d'examen)

Mr OUSSADA Hocine

Correcteur, (Membre)



Le Jury après:

- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 1018 du 22/11/2020 de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Quizon portant ouverture du test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de Prévention Niveau/2cité et suite à :
- 1° Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre de formation professionnelle.
- 2° Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titred'un test professionnel en question (02 postes)
- 3° Vérification de l'ensemble des conditions statutaires
- 4° Les Membres du jury ont procédé au départage des candidats ayants obtenus la même note par l'âge.
- 5° Les membres de jurys, après avoir constaté que Mr ABOUTE RACHID et Mr BACHA KARIM ne remplissent pas les conditions d'accès à l'emploi d'Agent de Prévention de Niveau 2, déclarent l'annulation de leurs candidatures.

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

- LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :

1. MOULOUDJ

HAMZA

12.50

- LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE :

1. LARIANE	OMAR	11.87
2. HAMMACHE	BOUSSAD	10.50
3. LAGAB	SALIM	10.50
4. CHERIEF	MASSINISSA	10.25

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Mr DAOUDI Smail Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

Mr NECIB Yazid

(chef du centre d'examen)

Mr OUSSADA Hocine

Correcteur, (Membre)

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.